



## Licence Adultes **COMPETITION** Saison 2024-2025

**La licence Compétition est au prix de 190 € pour la saison.  
Elle est réservée aux catégories Juniors à Masters (2007 et avant).**  
Prix dégressif de 10 € par adhérent de même foyer et un justificatif de paiement vous sera fourni sur simple demande

**Le maillot du club est obligatoire.**

**Pour un nouvel adhérent, un chèque de 30 € (nouveau débardeur) sera demandé.**

### ATTENTION !

Merci de remplir lisiblement tous les champs demandés car se sont eux qui seront enregistrés sur le site de la FFA, notamment votre adresse mail sur laquelle vous sera envoyée votre licence.

Nom :	Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> F ; <input type="checkbox"/> M
Date de Naissance :	Lieu de naissance :	
N° de licence (si renouvellement) :	Nationalité :	
Adresse :		
Tèl :	E-mail :	

### Cette fiche est à rendre avec :

Le **paiement** (cocher les cases souhaitées) :

- je souhaite payer en espèces (merci de faire l'appoint)
- je souhaite payer en chèque en une seule fois : chèque n° ..... (merci de noter au dos le nom de l'athlète - A l'ordre de l'USA Aubenas)
- je souhaite payer en chèque en 3 fois : chèque n° ..... chèque n° ..... chèque n°.....  
(merci de noter au dos le nom de l'athlète et le mois d'encaissement - A l'ordre de USA Aubenas)
- je souhaite payer en chèque ANCV/COUPONS SPORTS :  
nombre de chèques émis = ..... pour un montant total de .....€
- je dispose du PASS'SPORT (Allocation rentrée scolaire) : je présente le courrier du Ministère des Sports avec une pièce d'identité (merci de déduire les 50 € et de cocher votre mode de paiement)
- je dispose d'un Pass'Région (lycéen) et je souhaite créditer de 30 € : n° de pass .....

Une **photocopie de la pièce d'identité** avant l'établissement de la licence sera demandée à tout nouveau adhérent.

### Informations importantes :

- a) J'autorise les dirigeants et entraîneurs de USAA à prendre toutes dispositions indispensables en cas d'urgence lors des entraînements et compétitions.
- b) **Droit à l'image** : tout au long de l'année, nous pouvons être amenés à diffuser des images sur divers supports : presse, site internet, réseau social...

Autorisez-vous le club USAA à diffuser l'image de votre enfant ?  OUI  NON

- c) Lutte contre le dopage. L'athlète s'engage à respecter la réglementation sur le dopage (article R232-45 du Code du Sport)

Je soussigné(e) , ..... déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.